



Travaux d'installation d'une porte de garage non finis, cellules

Par **tina**, le **16/11/2008** à **23:02**

bonjour

une entreprise a effectué des travaux chez moi d'agrandissement de l'entrée du garage et de pose d'un volet roulant en fer comme porte de garage automatique . ceci en date du 24 mars 2005

or, ils n'ont jamais su m'installer correctement les cellules électriques de sécurité; (qui arrête la fermeture ou l'ouverture en détectant le passage d'une personne ou d'un animal,)m'envoyant un ouvrier, puis un chef d'équipe puis un électricien d'une autre entreprise afin d'en comprendre l'utilisation. depuis le 6 mars 2007, plus rien. je suis donc obligée de surveiller la fin d la fermeture de la porte afin qu'il n'y ait pas d'accident .mon ami pourrait facilement m'installer une autre cellule mais j'y renonce de peur de faire quelque chose qui entraverait la garantie si je devais aller au bout du contrat avec cette entreprise. le chantier s'élève à 1300 euros et je me demande si je dois toujours les payer ? si je peux faire annuler le paiement par prescription, delai trop long, travail non effectué... merci de me le dire je pourrais alors m'occuper de la fin des travaux moi même , , dans ce cas j'aimerais savoir comment faire , si je ne peux faire comme ça et que je doive continuer avec cette entreprise peu sérieuse, comment faire pour qu'ils s'exécutent ? (je préférerais la 1ère solution bien sur)je vous remercie d'avance pour votre attention à mon problème je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.